

La fiche est à retourner par mail en format pdf en la nommant : « NOM.Prenom.pdf. » à l'adresse : self.lyceegrandair@ac-nantes.fr pour les lycéens et self.collegegrandair@ac-nantes.fr pour les collégiens.

Dans le cadre du respect de la réglementation sur la protection des données, les informations ci-dessous complétées pourront être utilisées en cas de besoin par le service intendance du collège ou lycée Grand Air.

NOM – Prénom de l'élève : **Niveau :**

Régime : Demi-pensionnaire à la carte Interne

Il n'y a plus de demi pension au forfait. Les élèves sauf internes sont par défaut demi pensionnaires à la carte quelque soit leur régime de sortie de l'établissement.

Boursier : OUI NON DEMANDE EN COURS

La demande de bourse est faite par :

Enfant en garde alternée : OUI NON

*Si vous cochez OUI, fournir **OBLIGATOIREMENT** le jugement ou l'accord conjoint précisant la part de chacun pour le paiement des frais de restauration et/ou d'hébergement*

RESPONSABLES :

• **Légal et financier (Paie les frais de DP – Internat) :** Nom et Prénom

• **Légal 2 ou autre responsable :** Nom et prénom

Dans le cadre du contrôle d'accès au service de restauration, et pour éviter une éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte, nous autorisons la diffusion de la photographie de notre enfant via le logiciel TurboSelf à disposition du service intendance et du chef de cuisine : OUI NON

Quelque soit le régime de l'élève, joindre **OBLIGATOIREMENT un RIB**. Le RIB sera utilisé par le service intendance **uniquement pour les versements de bourses ou pour tous remboursements**. Merci de bien vouloir saisir et de joindre un exemplaire de votre RIB.

BANQUE :

Merci d'ajouter votre RIB en pièce jointe au format pdf ou de l'ajouter ici : Faire une capture d'écran de votre RIB en PDF puis copier et coller.

MOYENS DE PAIEMENT : Vous pouvez vous reporter au site e-lyco de la cité scolaire pour plus d'informations.
<https://grand-air.paysdelaloire.e-lyco.fr/cite-scolaire/informations-pratiques/service-restauration/>

- **POUR LES DPA LA CARTE :** Premier chargement de la carte de 10 repas minimum, Rechargement à effectuer avant que le solde soit nul. Paiement au bureau de l'intendance par chèque, espèces ou carte bancaire. Paiement à distance possible après création de votre compte par l'application « myturboSelf ».
<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4624>